
Norme internationale



6727

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Véhicules routiers — Motocycles — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins

Road vehicles — Motorcycles — Symbols for controls, indicators and telltales

Première édition — 1981-03-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6727:1981](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2dae2ab1-d5ce-4c6e-9b2d-f12db32147ce/iso-6727-1981)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2dae2ab1-d5ce-4c6e-9b2d-f12db32147ce/iso-6727-1981>

CDU 629.118.6 : 003.62

Réf. n° : ISO 6727-1981 (F)

Descripteurs : véhicule routier, motocycle, matériel de commande, témoin de signalisation, couleur, système d'alarme, symbole.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 6727 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, et a été soumise aux comités membres en mai 1979.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

[ISO 6727:1981](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2dae2ab1-d5ce-4c6e-9b2d-f12db321478a/iso-6727-1981)

Afrique du Sud, Rép. d'	Corée, Rép. de	Pologne
Allemagne, R.F.	Espagne	Roumanie
Autriche	Italie	Royaume-Uni
Belgique	Jamahiriya arabe libyenne	Suisse
Chili	Japon	Tchécoslovaquie
Chine	Mexique	URSS
Corée, Rép. Dém. p. de	Pays-Bas	USA

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Véhicules routiers — Motocycles — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

1 Objet

La présente Norme internationale spécifie les symboles, c'est-à-dire les signes conventionnels, utilisés pour identifier certaines commandes et certains indicateurs et témoins d'un motocycle et pour en faciliter l'usage¹⁾.

Elle indique également les couleurs des témoins optiques éventuels qui avertissent le conducteur de la mise en fonctionnement réelle ou du mauvais fonctionnement des organes et équipements branchés sur les commandes correspondantes.

2 Domaine d'application

La présente Norme internationale est applicable aux commandes qui, lorsqu'elles existent, sont montées sur le tableau de bord ou à portée immédiate du conducteur du motocycle (le motocycle étant défini dans l'ISO 3833). Une telle définition du domaine d'application ne rend pas obligatoire la présence de toutes les commandes énumérées dans la présente Norme internationale.

3 Références

ISO 2575, *Véhicules routiers — Symboles pour les commandes, indicateurs et témoins.*

ISO 3833, *Véhicules routiers — Types, dénominations et définitions.*

4 Généralités

4.1 Les symboles, vus par le conducteur en position normale de conduite, doivent être tels qu'ils sont indiqués au chapitre 5.

4.2 Les symboles des commandes et témoins doivent ressortir nettement sur le fond.

4.3 Le symbole doit être placé sur, ou à proximité immédiate de la commande ou du témoin de commande à identifier. En cas d'impossibilité, le symbole et la commande, ou le témoin, doivent être reliés par un trait continu aussi court que possible.

4.4 Si, dans un symbole, un motocycle ou des parties de motocycle sont représentés vus de côté, il faut considérer que le motocycle se déplace de droite à gauche.












4.5 Les feux convergents sont représentés par des rayons lumineux parallèles et les feux diffus, par des rayons lumineux divergents.

4.6 Les couleurs suivantes, lorsqu'elles sont utilisées sur les témoins optiques, doivent avoir la signification ci-après :

Rouge	:	Danger
Jaune-auto	:	Prudence
Vert	:	Sécurité

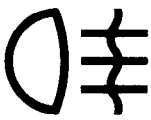






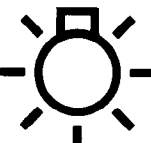



(Le bleu doit être réservé exclusivement aux témoins des feux de route)

1) Des exemplaires de ces symboles convenant à la reproduction peuvent être obtenus auprès du Secrétariat central de l'ISO.

N°	Désignation de la commande de l'indicateur ou du témoin		Symbole	Couleur du témoin
5.1	Commande des feux	Feu de route	 2)	Bleu
		Feu de croisement	 2)	
5.2	Indicateur de direction		 2)	Jaune-auto ou vert
5.3	Signal de détresse	ou	Fonctionnement simultané des deux flèches du 5.2	Jaune-auto ou vert
			 2)	Rouge
5.4	Starter manuel (aide au démarrage à froid)			
5.5	Avertisseur sonore			
5.6	Niveau de carburant			Jaune-auto
5.7	Température du fluide de refroidissement du moteur			Rouge
5.8	Charge de batterie			Rouge
5.9	Huile moteur		 2)	Rouge
5.10	Feu de brouillard avant ¹⁾		 2)	Vert

1) Si une seule commande est utilisée pour les feux avant et arrière, le symbole utilisé doit être celui désigné «feu de brouillard avant».

2) Les zones encadrées de ces symboles peuvent être des surfaces pleines.

N°	Désignation de la commande de l'indicateur ou du témoin	Symbole	Couleur du témoin
5.11	Feu de brouillard arrière ¹⁾	 ²⁾	Jaune-auto
5.12	Niveau du réservoir	Vide	
		Plein	 ²⁾
		Réserve	 ²⁾
5.13	Commande d'allumage ou arrêt du moteur (témoin supplémentaire)	Hors service	
		En service	
5.14	Interrupteur d'éclairage (peut être combiné avec la commande d'allumage)	Feu de position	
		Interrupteur d'éclairage général	
		Feu de stationnement	
5.15	Indicateur de point mort		Vert
5.16	Démarrreur électrique		

1) Si une seule commande est utilisée pour les feux avant et arrière, le symbole utilisé doit être celui désigné «feu de brouillard avant».

2) Les zones encadrées de ces symboles peuvent être des surfaces pleines.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6727:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2dae2ab1-d5ce-4c6e-9b2d-f12db32147ce/iso-6727-1981>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6727:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2dae2ab1-d5ce-4c6e-9b2d-f12db32147ce/iso-6727-1981>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6727:1981

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2dae2ab1-d5ce-4c6e-9b2d-f12db32147ce/iso-6727-1981>